

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2021

---

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CD14

présenté par  
Mme Anthoine

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa unique, substituer au mot :

« garantit »

les mots :

« agit pour ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.  
Cet amendement vise à améliorer la rédaction de cet article.  
Le terme « agit » reprend la formulation adoptée par la commission des Lois lors de l'examen du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace à l'été 2018.  
Ce terme assure un meilleur équilibre du texte.